



Liberté pour Julian Assange !

Le SNJ-CGT, réuni en congrès du 5 au 7 juin 2024, appelle à la libération immédiate et sans condition du journaliste australien Julian Assange, privé de liberté depuis 2019, enfermé sans jugement dans la prison de haute sécurité de Belmarsh à Londres.

Cette libération est d'autant plus urgente que la santé morale et physique du fondateur de Wikileaks est gravement mise en danger par cet enfermement illicite, survenant après sept ans passés reclus à l'ambassade d'Équateur à Londres.

Le 20 mai 2024, la justice britannique a accordé un ultime recours à Julian Assange contre son extradition réclamée par les Etats-Unis, où il encourt une peine de 175 ans de détention dans le cadre de l'« Espionage Act ». Le journaliste australien est accusé d'avoir révélé et permis de publier plusieurs milliers de documents classifiés relatifs aux crimes commis par les troupes américaines en Afghanistan et en Irak.

La France serait bien inspirée de suivre l'avis du Premier ministre australien Anthony Albanese, qui considère qu'il est temps de mettre un terme à cet acharnement judiciaire.

Considérant qu'au travers de cette affaire, Julian Assange est un prisonnier politique, le SNJ-CGT exhorte donc le président français Emmanuel Macron à accorder le droit d'asile à Julian Assange.

Il y va de la liberté de la presse et du droit des journalistes et des lanceurs d'alerte à informer les citoyens. Des droits que le pays de la Déclaration des droits de l'Homme ne peut ignorer, d'autant que la Constitution protège « tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ».

Six-Fours-les-Plages, le 7 juin 2024.